



PAR COURRIEL

Le 6 octobre 2020

N/Réf. : 19675

Objet : Demande d'accès à des documents – Décision

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 8 septembre 2020, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

À cet effet, nous vous informons que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi, l'accès à une partie des renseignements demandés vous est refusé.

Également, certains renseignements visés par votre demande relèvent davantage de la compétence du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Subséquemment, conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de Me Guylaine Couture, responsable ministérielle et coordonnatrice de l'accès à l'information du MTESS. Ses coordonnées sont disponibles à cette adresse :

<https://www.mteess.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels.asp>.

En ce qui concerne les statistiques visées par votre demande qui ne sont pas disponibles sur le site web du Ministère, notez qu'elles devraient faire l'objet d'une publication au cours des six prochains mois. De ce fait, selon l'article 13 al. 2 par. 2° de la Loi, il vous sera possible de les consulter lors de leur diffusion dans la section *Statistiques sur l'immigration récente* :

www.mifi.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html.

Enfin, nous vous informons que le Ministère ne détient pas certains renseignements demandés. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à cet égard sur le site web de la CAI

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics.

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations les plus distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 13 Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Article 48 Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

19675 Demande d'accès à des documents

1. Pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) :

- a) Concernant les déclarations d'intérêt sur ARRIMA, existe-t-il un quota d'invitation que le ministre doit faire ? Si oui, quel est-il ?

Le nombre et la fréquence des invitations sont fixés en fonction des objectifs de sélection et d'admission planifiés par le Québec et publiés dans le [Plan annuel d'immigration](#) et compte tenu de la capacité de traitement du Ministère.

- b) Existe-t-il un quota de Certificat de sélection du Québec (CSQ) à délivrer ? Si oui, quel est-il ?

Le [Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020](#) présente les objectifs de sélection planifiés par le Québec pour l'année 2020. Entre 12 500 et 15 000 CSQ devraient être délivrés en 2020 dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Ce nombre inclut les personnes sélectionnées dans le PRTQ, à la suite d'une invitation par Arrima, ainsi que dans le Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

- c) Combien de personnes ont été invitées à faire une demande de CSQ suite à leur déclaration d'intérêt en 2018, 2019 et 2020 ?

Le Ministère procède régulièrement à des exercices d'invitations. Les résultats de ces exercices sont publiés dans la page [invitations](#) du site web du Ministère. Depuis le lancement des invitations, le Ministère a procédé à 2 092 invitations entre le 4 juillet 2019 et le 18 juin 2020.

- d) Statistiques sur l'évolution des CSQ délivrés dans le PRTQ

Tableau 1: Évolution du nombre de CSQ délivrés du 18 septembre 2018 jusqu'au 31 août 2020 dans le PRTQ, selon l'année et le mois

Nombre de «CSQ délivrés»		Année		Total général
Mois	2018	2019	2020	
01 - Janvier		355	259	614
02 - Février		481	248	729
03 - Mars		264	91	355
04 - Avril		214	152	366
05 - Mai		199	404	603
06 - Juin		100	762	862
07 - Juillet		112	859	971
08 - Août		109	190	299
09 - Septembre	410	109		519
10 - Octobre	900	123		1 023
11 - Novembre	1 224	210		1 434
12 - Décembre	924	173		1 097
Total général	3 458	2 449	2 965	8 872

*Ces données incluent les cas de dérogation considérés comme issus du PRTQ.
Source : Tableaux croisés dynamiques du Service de l'information de gestion (SIG)
Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 2: Évolution du nombre de CSQ délivrés du 18 septembre 2018 au 31 août 2020 dans le PRTQ, selon l'année, le groupe d'âge et le sexe du porteur du CSQ

Nombre de «CSQ délivrés»				
Sexe/Groupe d'âge	Année		Total général	
	2018	2019	2020	
Femmes	1 709	1 168	1 347	4 224
00-04 ans	329	429	184	942
05-09 ans	240	109	140	489
10-14 ans	107	56	60	223
15-19 ans	34	20	15	69
20-24 ans	27	13	27	67
25-29 ans	171	84	194	449
30-34 ans	365	202	362	929
35-39 ans	315	179	279	773
40-44 ans	93	61	67	221
45-49 ans	19	15	15	49
50-54 ans	█		█	9
55-59 ans	█			█
60-64 ans	█		█	█
Hommes	1 749	1 281	1 618	4 648
00-04 ans	336	472	190	998
05-09 ans	257	147	162	566
10-14 ans	81	64	61	206
15-19 ans	23	21	13	57
20-24 ans	13	6	14	33
25-29 ans	109	43	254	406
30-34 ans	337	178	390	905
35-39 ans	358	198	365	921
40-44 ans	168	99	131	398
45-49 ans	40	40	26	106
50-54 ans	18	13	6	37
55-59 ans	█		█	13
60-64 ans	█			█
65-69 ans			█	█
Total général	3 458	2 449	2 965	8 872

*Ces données incluent les cas de dérogation considérés comme issus du PRTQ.

Source : Tableaux croisés dynamiques du Service de l'information de gestion (SIG)

Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 3: Évolution du nombre de CSQ délivrés du 18 septembre 2018 au 31 août 2020 dans le PRTQ, selon l'année et le niveau de CNP du requérant principal

Nombre de «CSQ délivrés» Niveau de CNP	Année			Total général
	2018	2019	2020	
10. Niveau 0 – Gestion	131	54	96	281
20. Niveau A - Postes professionnels	836	447	746	2 029
30. Niveau B - Postes techniques. paraprofessionnels et spécialisés	233	134	389	756
40. Niveau C - Postes intermédiaires	71	39	157	267
50. Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	█	█	37	45
80. Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	10	11	19	40
90. Non classés	█		█	11
Total général	1 288	687	1 454	3 429

*Ces données incluent les cas de dérogation considérés comme issus du PRTQ.

Source : Tableaux croisés dynamiques du Service de l’information de gestion (SIG)

Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 4: Évolution de la proportion de CSQ délivrés depuis le 1er septembre 2018 dans le PRTQ, selon l'année et le niveau de scolarité du requérant principal

Nombre de «Dossiers finalisés» Niveau d'études complété	Étiquettes de colonnes			Total général
	2018	2019	2020	
Secondaire	3,6%	3,2%	7,6%	5,2%
Collégial	17,2%	21,8%	16,0%	17,6%
Universitaire	79,2%	75,0%	76,4%	77,2%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Ces données incluent les cas de dérogation considérés comme issus du PRTQ.

Source : tableaux croisés dynamiques (FEVAL) du Service d’information de gestion (SIG)

Date de l'extraction : 21 septembre

2. Pour le Programme de l’expérience québécoise (PEQ) :

a) Y a-t-il un quota de CSQ à délivrer ? Si oui, quel est-il ?

Le [Plan d’immigration du Québec pour l’année 2020](#) présente les objectifs de sélection planifiés par le Québec pour l’année 2020. Entre 12 500 et 15 000 CSQ devraient être délivrés en 2020 dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Ce nombre inclut les personnes sélectionnées dans le PRTQ, à la suite d’une invitation par Arrima, ainsi que dans le PEQ.

b) Statistiques sur l'évolution des CSQ délivrés dans le PEQ

Tableau 5: Évolution du nombre de CSQ délivrés depuis 2018 jusqu'au 31 août 2020 dans le PEQ, selon le volet du PEQ, l'année et le mois

Nombre de «CSQ délivrés» Volet du PEQ/Mois	Année			Total général
	2018	2019	2020	
PEQ étudiant	5 146	4 867	4 767	14 780
01 - Janvier	324	385	969	1678
02 - Février	322	530	741	1593
03 - Mars	477	609	337	1423
04 - Avril	361	616	331	1308
05 - Mai	439	645	690	1774
06 - Juin	504	541	363	1408
07 - Juillet	599	656	383	1638
08 - Août	490	346	953	1789
09 - Septembre	460	142		602
10 - Octobre	462	85		547
11 - Novembre	484	58		542
12 - Décembre	224	254		478
PEQ Travailleurs	5 566	9 881	4 727	20 174
01 - Janvier	308	768	1 282	2 358
02 - Février	411	833	657	1 901
03 - Mars	400	744	179	1 323
04 - Avril	380	813	290	1 483
05 - Mai	498	1 087	433	2018
06 - Juin	427	673	364	1 464
07 - Juillet	421	814	601	1 836
08 - Août	457	835	921	2 213
09 - Septembre	575	706		1 281
10 - Octobre	568	1 117		1 685
11 - Novembre	751	914		1 665
12 - Décembre	370	577		947
Total général	10 712	14 748	9 494	34 954

Source : Tableaux croisés dynamiques du service d'information de gestion (SIG).

Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 6: Évolution du nombre de CSQ délivrés depuis 2018 jusqu'au 31 août 2020 dans le PEQ, selon le volet du PEQ, l'année, le sexe et le groupe d'âge

Nombre de «CSQ délivrés» Volet du PEQ/Sexe/Groupe d'âge	Année			Total général
	2018	2019	2020	
PEQ Étudiant	5 146	4 867	4 767	14 780
Femmes	2 375	2 317	2 165	6 857
00-04 ans	54	44	42	140
05-09 ans	77	80	107	264
10-14 ans	48	66	71	185
15-19 ans	42	51	62	155
20-24 ans	612	504	378	1494
25-29 ans	853	827	720	2400
30-34 ans	380	381	345	1106
35-39 ans	166	200	205	571
40-44 ans	79	89	138	306
45-49 ans	39	56	70	165
50-54 ans	16	10	21	47
55-59 ans	■	■	■	14

Nombre de «CSQ délivrés»	Année		Total général	
60-64 ans				8
65-69 ans				
80-84 ans				
Hommes	2 771	2 550	2 602	7 923
00-04 ans	40	46	32	118
05-09 ans	76	104	100	280
10-14 ans	59	72	83	214
15-19 ans	43	57	60	160
20-24 ans	615	464	442	1 521
25-29 ans	1 084	939	947	2 970
30-34 ans	478	402	461	1341
35-39 ans	196	216	213	625
40-44 ans	94	112	126	332
45-49 ans	47	87	90	224
50-54 ans	28	30	32	90
55-59 ans	6	13	12	31
60-64 ans		6		10
65-69 ans				6
80-84 ans				
PEQ Travailleurs	5 566	9 881	4 727	20 174
Femmes	2 582	4 627	2 203	9 412
00-04 ans	115	189	91	395
05-09 ans	150	277	140	567
10-14 ans	94	180	106	380
15-19 ans	60	101	61	222
20-24 ans	140	238	97	475
25-29 ans	821	1 365	632	2 818
30-34 ans	672	1 277	528	2 477
35-39 ans	299	587	305	1 191
40-44 ans	117	217	148	482
45-49 ans	72	134	52	258
50-54 ans	31	44	23	98
55-59 ans		16	12	33
60-64 ans			6	13
65-69 ans				
70-74 ans				
75-79 ans				
Hommes	2 984	5 254	2 524	10 762
00-04 ans	96	196	90	382
05-09 ans	154	306	160	620
10-14 ans	110	202	105	417
15-19 ans	59	114	58	231
20-24 ans	130	234	96	460
25-29 ans	856	1 399	627	2 882
30-34 ans	869	1 480	658	3 007
35-39 ans	391	758	391	1 540
40-44 ans	157	284	192	633
45-49 ans	86	175	75	336
50-54 ans	53	74	37	164
55-59 ans	17	23	20	60
60-64 ans			11	19
65-69 ans				6
70-74 ans				

Nombre de «CSQ délivrés»	Année			Total général
90 ans et plus				
Total général	10 712	14 748	9 494	34 954

Source : Tableaux croisés dynamiques du service d'information de gestion (SIG).
Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 7: Évolution du nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux du volet *PEQ travailleurs* depuis 2018 jusqu’au 31 août 2020 selon l'année et le niveau de CNP

Nombre de «CSQ délivrés» Étiquettes de lignes	Année			Total général
	2018	2019	2020	
PEQ Travailleurs	3 413	5 989	2 767	12 169
10. Niveau 0 - Gestion	309	461	188	958
20. Niveau A - Postes professionnels	1 365	2 040	988	4 393
30. Niveau B - Postes techniques. paraprofessionnels et spécialisés	1 556	2 351	1 022	4 929
40. Niveau C - Postes intermédiaires	153	889	401	1 443
50. Niveau D - Postes élémentaires et manoeuvres	25	240	134	399
80. Nouveaux travailleurs donc pas de CNP			29	34
90. Travailleurs non classés ailleurs		6		12
Total général	3 413	5 989	2 767	12 169

Source : Tableaux croisés dynamiques du service d'information de gestion (SIG).
Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

Tableau 8: Évolution du nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux du volet *PEQ étudiant* depuis 2018 jusqu’au 31 août 2020 selon l’année et le niveau d’études

Nombre de «CSQ délivrés» Volet du PEQ/Niveau d’études	Année			Total général
	2018	2019	2020	
PEQ étudiant	3 951	3 560	3 410	10 921
Secondaire	1 290	1 295	1 563	4 148
Collégial	414	367	312	1 093
Universitaire	2 243	1 881	1 522	5 646
Autres		17		34
Total général	3 951	3 560	3 410	10 921

Source : Tableaux croisés dynamiques du service d'information de gestion (SIG).
Date de l'extraction : 21 septembre 2020.

3. Secteurs d'activité :

- a) Avez-vous des documents présentant les secteurs d'activité en manque de main-d'œuvre (qualifié et non qualifié) au Québec en 2018, 2019 et 2020 ?
- b) Avez-vous des statistiques présentant l'évolution de l'offre de travail et de la demande de travail dans les différents secteurs d'activité au Québec en 2018, 2019 et 2020 ?

Ces renseignements relèvent davantage de la compétence du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

- c) Avez-vous des documents présentant la proportion de travailleurs étrangers, résidents permanents et citoyens canadiens dans les différents secteurs d'activité au Québec en 2018, 2019 et 2020 ?

- Les travailleurs étrangers (temporaires) :

Pour l'année 2018, cette information est disponible dans le document ayant le titre *L'immigration temporaire au Québec 2013-2018*, disponible sur le site web du Ministère dans la section [Portraits statistiques de l'immigration temporaire au Québec](#).

Pour l'année 2019, ces renseignements feront l'objet d'une publication aux cours des six prochains mois, nous vous invitons à les consulter lors de leur diffusion sur le site web du Ministère dans la section [Portraits statistiques de l'immigration temporaire au Québec](#).

Pour ce qui est de l'année 2020, les renseignements ne sont pas encore disponibles.

- Les résidents permanents :

Pour les années 2018 et 2019, ces renseignements sont disponibles dans le document *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec du 4ème trimestre de 2019* disponible sur le site web du Ministère dans la section [Bulletins statistiques sur l'immigration permanente au Québec](#).

Pour ce qui est de l'année 2020, les renseignements ne sont pas encore disponibles.

- Les citoyens canadiens :

Le Ministère ne détient pas des statistiques sur les citoyens canadiens, ces renseignements relèvent de la compétence d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.